

TECHNOLOGIE APPLIQUÉE A LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Daniel MEILHAC
Conseiller en formation continue
Ministère de l'Éducation nationale
Antenne AISP du GRETA paramédical et social
29 bis, rue de Cronstadt - 75015 Paris
Tél. : 42.50.02.14

1. Je remercie tout d'abord les organisateurs de me donner la possibilité de présenter la mission dont j'ai été chargé par le recteur de Paris à un auditoire particulièrement sensibilisé à des titres divers par l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées. Le temps qui m'est imparti étant très bref, je prendrai appui sur la connaissance du public pour situer rapidement :
 - a) le cadre institutionnel dans lequel prend place mon action en précisant que je traiterai exclusivement des problèmes de formation liés à l'emploi ;
 - b) les directions de travail actuelles et les résultats déjà obtenus ;
 - c) et enfin les perspectives de développement et les attentes pour 1992 et les années suivantes.
2. Dès 1972, l'Éducation nationale s'est souciée de former des conseillers en formation continue dont la première mission a été de mettre en place des groupements d'établissement :- GRETA -, il s'agit de structures légères s'appuyant sur le réseau des établissements et, à Paris seulement, ayant un centre d'intérêt commun : tertiaire industriel.

L'antenne AISP rattachée administrativement au GRETA paramédical et social de Paris mène une politique de formation en direction des publics de faible niveau, notamment des travailleurs handicapés.

Le temps me manque pour recenser les actions entreprises, mais en résumé, elles touchent les CAT et ateliers protégés ; les demandeurs d'emploi migrants et nationaux sans exclusion de handicap.

Pour donner une idée de l'engagement de l'Antenne, nous avons accueilli 468 stagiaires en 1990 pour des formations allant de 40 heures (développement de l'autonomie à partir de divers ateliers : cuisine, photo...) à 1 000 heures (mise à niveau, entretien de locaux...).

3. L'analyse des besoins de formation, la loi de 1987, les relations avec les équipes de la FAGERH, les contacts avec les entreprises et les entretiens que j'ai pu avoir avec des conseillers de monsieur Gillibert qui m'ont encouragé, m'ont conduit à demander une mission académique de façon à mettre à la disposition des handicapés tout le réseau des établissements de Paris, très dense et varié.

4. Cette mission prévoit le développement des actions de formation menées par d'autres GRETA ; la représentation du délégué à la formation continue auprès de toutes les instances concernées, au niveau de l'académie de Paris.

L'objectif, à terme, est de montrer que les GRETA, avec leur potentiel technique, la pédagogie individualisée et la mise en place des CAP par UC représentent des atouts sous-utilisés ; les GRETA peuvent être un élément d'intégration ; des circulaires émanant du ministère de l'Education nationale prévoient l'accueil de stagiaires de CAT dans les établissements, l'offre de marchés de sous-traitance aux CAT, la création de CES.

J'espère que cette courte intervention suscitera des demandes de participation à nos établissements de façon à progresser dans la réussite des diverses mesures préconisées par les pouvoirs publics et les associations.